



Programme Afrique Centrale et Occidentale
Bureau Régional
01 BP 1618 Ouagadougou 01
Burkina Faso

Tél. : +226 25 37 42 16 / 25 40 99 42

25 37 46 85

E-mail : paco@iucn.org

www.iucn.org/paco

AVIS D'APPEL D'OFFRE

Projet : Partenariat Régional sur l'Eau et l'Environnement en Afrique Centrale et Occidentale (PREE)

Titre : Mettre en œuvre des actions de protection et de restauration des écosystèmes dégradés dans les sites

Date de Publication : 08 février 2021

Date de Clôture : 10 mars 2021

I-CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PREE

1.1-Contexte du projet

En Afrique centrale et occidentale, les écosystèmes naturels et leurs ressources connaissent une dégradation continue et aggravée par les impacts négatifs des actions anthropiques et du changement climatique. Cette situation est préjudiciable aux biens et services que procurent ces écosystèmes aux populations. Pour endiguer ce phénomène, les pays, les organismes de bassin et les institutions régionales d'intégration développent des initiatives mais leurs impacts restent encore insuffisants au regard des enjeux.

Face à ce constat, l'UICN et ses partenaires stratégiques d'Afrique centrale et occidentale ont mené une réflexion qui a abouti à l'identification d'un projet d'envergure intitulé « **Partenariat Régional sur l'Eau et l'Environnement en Afrique Centrale et Occidentale (PREE)** ». Le Programme Afrique Centrale et Occidentale de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN-PACO) a sollicité et obtenu le soutien financier de l'Asdi¹ pour la réalisation de ce projet.

Le PREE est un projet régional construit essentiellement sur les acquis du PAGEV², du PREMI³, du PAGE⁴ et ceux des différentes institutions régionales et des pays sur les défis majeurs à relever que sont : (i) la gestion intégrée des ressources en eau et des écosystèmes associés en Afrique de l'Ouest et dans les bassins du lac Tchad et le Massif du Fouta Djallon ; (ii) la gestion des conflits liés à l'eau et aux écosystèmes associés ; (iii) le changement climatique et (iv) le renforcement des capacités des institutions sous régionales d'intégration et des organismes de bassins transfrontaliers d'Afrique de l'Ouest et centrale. Le Projet sera mis en œuvre dans les bassins de la Volta, du Tchad, du Sénégal, du Mono, du lac Tchad et le Massif du Fouta Djallon et vise essentiellement à renforcer la résilience des écosystèmes naturels et des communautés locales dans ces bassins fluviaux et lacustres.

Démarré en mars 2020 pour une durée de quatre ans, le PREE est prévu pour être mis en œuvre en deux phases : la première 2020-2021, est déjà en cours.

L'objectif général du PREE est de **“renforcer la résilience des écosystèmes naturels et des communautés locales dans les bassins fluviaux et lacustres d'Afrique occidentale et centrale”**. De manière spécifique, le PREE vise à "renforcer la mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) et la résilience des communautés et des écosystèmes afin de prévenir et de gérer les conflits d'usage des ressources naturelles dans les bassins du Tchad, de la Volta, du Mono, du lac Tchad et le Massif du Fouta Djallon" à travers des interventions qui seront articulées essentiellement autour de cinq axes:

- i) le renforcement des capacités des institutions régionales ;
- ii) l'opérationnalisation de la Gestion Intégrée des Ressources en eau (GIRE) dans les bassins ;
- iii) la prise en compte des risques et des opportunités de sensibilité aux conflits dans les bassins;
- iv) la restauration des écosystèmes particuliers dégradés ; et
- v) l'accroissement des capacités d'adaptation aux changements climatiques des communautés locales et le renforcement de la résilience des écosystèmes.

¹ L'Agence Suédoise pour le Développement International

² Projet pour l'amélioration de la Gouvernance de l'eau dans le bassin de la Volta

³ Initiative pour la réduction de la pauvreté et la gestion de l'environnement

⁴ Partenariat pour la gouvernance environnementale en Afrique de l'Ouest

Les six résultats attendus au terme de la mise en œuvre du PREE sont les suivants :

- **R1.** Un état de référence écosystémique, environnemental et socioéconomique est établi pour servir de base de connaissances et d'orientation de la planification, de la mise en œuvre et du suivi de la gestion intégrée des écosystèmes dans les sous bassins du Tchad, du Lac Tchad et le Massif du Fouta Djallon.
- **R2.** Les cadres opérationnels et institutionnels ainsi que les instruments juridiques d'opérationnalisation de la gestion intégrée des ressources en eau, l'environnement et le changement climatique sont adoptés et appliqués par les pays et les organismes de bassin.
- **R3.** Les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles des institutions régionales et organismes de bassins en matière de prévention et gestion des conflits et de la GIRE sont renforcés.
- **R4.** Des cadres de participation, de dialogues et de prévention et gestion des conflits autour des ressources naturelles sont établis et renforcés au niveau des bassins et dans les stratégies nationales et régionales.
- **R5.** Des initiatives économiques et de restauration des services écosystémiques sont identifiées et soutenues pour sécuriser les moyens d'existence des communautés et accroître la résilience au changement climatique et désastres naturels.
- **R6.** Les résultats, expériences et leçons du projet sont efficacement suivies, documentés, communiqués en contribution aux stratégies nationales, régionales et internationales.

En tant que projet régional de l'UICN PACO et de ses partenaires, le PREE travaillera en étroite collaboration, dans la zone d'intervention du PACO, avec les Programmes pays et les Programmes thématiques régionaux (PTR) de l'UICN ainsi que l'ensemble des partenaires concernés. Au niveau global, il bénéficiera de l'expertise technique du Global Water Programme, des Membres et Commissions techniques de l'UICN. Le pilotage du projet sera assuré par un comité composé de représentants des parties prenantes et sa stratégie d'intervention s'articule essentiellement autour de cinq axes principaux :

- i. Le développement et le renforcement de partenariats multi-acteurs avec la mise en place et le renforcement de la GIRE dans les bassins et les sous-bassins
- ii. Le renforcement des compétences et la responsabilisation des acteurs locaux, nationaux et régionaux ;
- iii. L'amélioration des conditions d'existence des communautés bénéficiaires ;
- iv. La création et l'utilisation de connaissances ;
- v. La coopération régionale dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, des politiques et des stratégies environnementales et de développement.

Ainsi, pour la mise en œuvre des actions prioritaires du projet au Tchad afin d'atteindre le **résultat 5, des initiatives économiques et de restauration des services écosystémiques sont identifiées et soutenues pour sécuriser les moyens d'existence des communautés et accroître la résilience au changement climatique et désastres naturels que cette activité sera réalisée.**

Ce présent appel d'offre est établi pour recruter un /des consultant (s) afin d'assurer la mise en œuvre de l'**activité 5.5 : Mettre en œuvre des actions de protection et de restauration des écosystèmes dégradés dans les sites Ramsar.**

II-OBJECTIFS DE L'ACTIVITE

2.1. Objectif général

L'objectif principal de l'activité est de protéger et/ou la restaurer 50 ha des écosystèmes dégradés des bassins versants de deux (02) sites dans les sous-bassin du Chari/Logone afin d'inverser la tendance à la perte ou à la dégradation des fonctions et valeurs des écosystèmes de ces zones humides.

2.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de l'activité sont de :

- i) Faire un état des lieux de l'état de dégradation de ces sites ;
- ii) Réaliser des ouvrages physiques de protection et/ou la restauration des écosystèmes des sites dégradés ;
- iii) Réaliser la fixation biologique de ces sites ;
- iv) Mettre en défends ces 2 sites sur au moins 2 ans ;
- v) Mettre en place un comité de gestion par site ;
- vi) Elaborer et mettre en œuvre 2 plans de restauration et mises en œuvre des sites.

III-RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de l'activité sont :

- i) L'état des lieux de la dégradation des sites est fait ;
- ii) Des ouvrages mécaniques de protection et/ou la restauration des écosystèmes des sites dégradés sont réalisés ;
- iii) La fixation biologique de ces sites est réalisée ;
- iv) Ces 2 sites sont mis en défends sur au moins 2 ans ;
- v) Un comité de gestion par site mis en place;
- vi) Les 2 plans de restauration et mises en œuvre des sites sont élaborer et mise en œuvre.

Cette activité permettra aux écosystèmes des sous-bassin du Chari/Logone de fonctionner parfaitement en renforçant la résilience locale aux catastrophes en fournissant un approvisionnement en eau et des produits importants et en soutenant la vie et les moyens d'existence des populations locales et la biodiversité.

IV-LIVRABLES ATTENDUS

Les livrables attendus sont :

1. Un rapport de cadrage, soumis dans les (02) jours suivant la conclusion du contrat. Ce rapport devra prendre en considération les amendements de l'UICN-Tchad et préciser le cas échéant, de façon plus concrète, l'approche/stratégie d'exécution des activités ;
2. Un rapport dur l'état des lieux de la dégradation des sites ;

3. Un premier rapport à mi-parcours présenter à l'UICN-Tchad en (15) jours sur les processus d'avancement des travaux sur le terrain ;
4. Un deuxième rapport à mi-parcours présenter à l'UICN-Tchad en (30) jours sur les processus d'avancement des travaux sur le terrain ;
5. Rapport final de l'activité en (05) jours à la fin des travaux ;
6. 2 plans de restauration et mises en œuvre des sites en (10) jours.

V-PROFIL DU PRESTATAIRE

Pour les besoins de cette prestation, une/des ONGs ou un/des bureaux d'études doit mobiliser les profils suivants :

L'équipe des consultants spécialisées sera constituée comme suit :

- ⇒ Un (1) Ingénieur en gestion des ressources naturelles (Bac +4/5) spécialiste en gestion durable des terres ayant au moins 10 ans d'expérience dans le domaine, un esprit de travail en équipe et une connaissance avérée sur les normes de réalisation des ouvrages antiérosifs des zones humides;
- ⇒ Un (1) ingénieur des Eaux et Forêts (Bac+4/5); en gestion des ressources naturelles ayant au moins 10 ans d'expérience dans le domaine des ouvrages antiérosifs des zones humides;
- ⇒ Un (1) Ingénieur (Bac +4/5) socio-économistes, ayant au moins 10 ans d'expérience dans le domaine une connaissance avérée sur la mobilisation sociale et des ouvrages antiérosifs des zones humides.

L'organisation de l'équipe est laissée à l'initiative des prestataires en fonction de l'approche méthodologique proposée par le soumissionnaire, les qualifications et expériences des membres de l'équipe. Néanmoins, il est attendu que l'équipe, dans son ensemble, puisse démontrer des qualifications et compétences en lien avec le domaine lié à cette activité.

VI-CONTENU DES PROPOSITIONS

Les prestataires qui souhaitent exprimer leur intérêt pour cette activité sont priés de bien vouloir fournir :

1. Une offre technique décrivant les étapes, méthodes et outils techniques qui seront utilisées pour la réalisation de l'étude ;
2. Une offre financière comprenant un budget détaillé ;
3. Un dossier contenant le CV détaillé des experts, y-compris, la liste des études pertinentes réalisées dans ce domaine.

V-RESPONSABILITES ET TACHES DES CONSULTANTS

L'équipe des consultants veillera à ce qu'au cours du déroulement des activités de restauration des écosystèmes d'engager moins 50% des femmes sur les sites avec des responsabilités égales à celles des hommes. Le programme d'activités proposé devra contenir les actions suivantes :

- ✓ présenter la démarche méthodologique à l'UICN et acteurs nationaux avant l'étape terrain;
- ✓ rencontrer les autorités administratives et coutumières pour la présentation la démarche qui sera adoptée et recueillir les attentes, suggestions et besoins;
- ✓ Mettre en place les équipements de travail sur les sites ;
- ✓ Encourager la participation des groupements féminins sur le site ;
- ✓ Mettre différents comités avec moins 50% des femmes ;
- ✓ Organiser les paiements de bénéficiaires sur le terrain ;
- ✓ Elaborer et mettre en œuvre 2 plans de restauration des sites.
- ✓ Organiser les visites terrains avec les acteurs.

Le consultant doit :

- ✓ produire les rapports avancement des travaux ;
- ✓ Prendre en charge les pertes des acteurs (Directions Nationales, Régionale et communale de l'Environnement) et autorités locales pour les suivis des activités terrain ;
- ✓ organiser l'atelier de validation des 2 plans de restauration des sites.
- ✓ respecter le délais établis pour la soumission du rapport en tenant compte des amendements
- ✓ respecter le délais de l'exécution des activités sur le terrain.

Le consultant s'assura que tous les points mentionnés dans les présents termes de références ont été minutieusement traités et de façon satisfaisante dans le rapport final. Il est par ailleurs responsable du report de tous les amendements et réflexions agréés, réalisés au cours des différentes étapes de validation interne et/ou externe dans le rapport final.

Il sera responsable de l'atelier de validation des 2 plans de restauration des sites avec l'UICN et les communes bénéficiaires.

VI-DURÉE DE L'ÉTUDE

La durée prévue pour l'exécution de cette activité est de soixante (62) jours.

VII-REMISE DES PROPOSITIONS

Les dossiers de candidature devront parvenir au Bureau de l'**UICN-Tchad** avant le **10 mars 2021 à 16 Heure (UTC-GMT)**, signées et adressées à Monsieur le **Chargé de projet PREE Tchad** avec copié au **Coordonnateur Régional Partenariat Régional sur l'Eau et l'Environnement en Afrique Centrale et Occidentale (PREE)** :

Soit par email en fichiers sous format PDF, aux adresses suivantes : magloire.dadoum@iucn.org; Ludovic.TAPSOBA@iucn.org avec la mention « **Proposition – PREE – Activité 5.5 : Mettre en œuvre des actions de protection et de restauration des écosystèmes dégradés dans les sites Ramsar** » .

VIII-EVALUATION DES OFFRES

L'offre sélectionnée sera celle qui présentera l'offre technique la plus pertinente, soutenue par l'analyse la plus avancée et l'offre financière présentant le meilleur rapport prix/qualité. Le barème ci-dessous sera considéré :

- La qualification du chef de mission (30%)
- La qualification de l'ensemble de l'équipe éventuelle (20%)
- La qualité de l'offre technique (30%)
- Le montant de l'offre financière (20%)

IX-ECHEANCIER DE PAIEMENT

Le paiement du montant des honoraires sera effectué par l'UICN-Tchad, par chèque, après réception et validation finale de tous les produits demandés.

Le calendrier des paiements sera accepté avant la signature du contrat et devrait être progressif en fonction de la séquence des livrables attendus. Le montant total de la présente prestation est limité et comprend toutes les dépenses nécessaires pour mener à bien les travaux. Aucun financement supplémentaire n'est disponible au-delà du budget une fois établi et validé.

Le paiement sera réparti de la manière suivante :

N°	Principales actions	Nombre de jour	Paiement en %
1	Méthodologie de travail	02	0
2	Un premier rapport à mis-parcourt	15	50
3	Un deuxième rapport à mis-parcourt présenté	30	40
4	Elaboration, validation et mise en œuvre 2 plans de restauration des sites	10	
4	Rapport final de l'activité	05	10
TOTAL		62	100

X-CONTACTS

Pour tout renseignement complémentaire, les consultants pourront s'adresser à :

Dadoum Djeko Magloire, Chargé de projet, Projet PREE Tchad, Bureau UICN Tchad, E-mail : magloire.dadoum@iucn.org